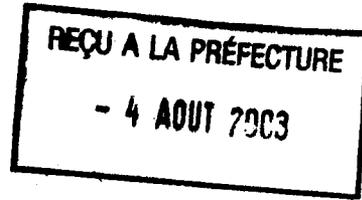




Pôle Solidarité
Service Etudes Schémas Programmation
des Equipements



Colmar, le

ARRETE

N° **2003 - 00318** PSOL du **31 JUL. 2003**

Portant transfert de l'autorisation relative
au Foyer d'Hébergement pour travailleurs handicapés
du Centre Auguste Biecheler à MARBACH
de l'Association Abbaye de Marbach à
l'Association Adèle de Glaubitz

-
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L313-1 ;
 - VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 - VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 - VU** le décret n° 86-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment les articles 41 et 46 ;
 - VU** le décret n° 95-185 du 14 février 1995 relatif à la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements médico-sociaux et des services sociaux ;
 - VU** la demande en date du 4 juin 2003 présentée l'Association Adèle de Glaubitz sise à Strasbourg concernant le transfert de l'autorisation relative au foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés du Centre Auguste Biecheler à Marbach de l'Association Abbaye de Marbach en son sein ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services

ARRETE

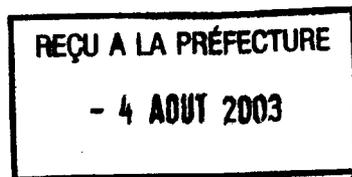
Article 1^{er} :

L'agrément du foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés du Centre Auguste Biecheler à Marbach, soit 15 places, est transféré de l'Association Abbaye de Marbach à l'Association Adèle de Glaubitz dont le siège social est sis 8 rue du Général de Castelnau à Strasbourg.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'Association Adèle de Glaubitz sise à Strasbourg et à Monsieur le Président de l'Association Abbaye de Marbach sise à Obermorschwihr, et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT



(Signature)
Constant GOERG

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat - 4 AOUT 2003
	Publication - Modification le ... 6 AOUT 2003



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Adjoint

(Signature)
Maxime HERRGOTT

Pour copie conforme
COLMAR, le - 8 AOUT 2003
Pour le Président, par délégation
le Directeur Adjoint

(Signature)
Maxime HERRGOTT